

Chers concitoyens,

Cet automne 2016 marque un point d'étape dans l'évolution de notre commune.

Une nouvelle organisation du service de comptabilité et gestion a été mise en place. Mme Françoise Hoffman a été recrutée en remplacement de Mme Bérengère Lambert. Un nouveau logiciel plus simple et plus performant est installé.

Plusieurs études menées depuis deux années arrivent à terme, d'autres sont bien avancées. Nous viendrons prochainement à votre rencontre pour vous les exposer et en débattre. Il s'agit :

✍ du **P.C.S.** Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours en cas de catastrophe. Il sera présenté en réunion publique vendredi 4 novembre.

✍ du **P.L.U.** Plan Local d'Urbanisme qui va remplacer le P.O.S. abrogé en mars 2017 par la loi ALUR. Les phases de **diagnostic** et les **enjeux** vous seront exposés durant la réunion publique du vendredi 2 décembre.

✍ Le **S.D.A.E.P.** Schéma Directeur d'Eau Potable qui nous permet de bien connaître nos installations (captages, réservoirs, réseaux, branchements), de localiser les fuites et de les réparer (ce qui a été fait cet été), et de projeter et hiérarchiser les investissements nécessaires qui seront portés par la Com-Com du Grésivaudan en 2018. Il sera présenté vendredi 2 décembre.



Gardiens de la forêt, sculptures de Jean Rosset Boulon

Par ailleurs, le Plan Forestier Communal établi par l'ONF en concertation avec la commission Forêt Agriculture a été validé par le Conseil Municipal. Ce document organise la gestion forestière et oriente son exploitation pour les 20 prochaines années. Il est disponible sur le site de la commune.

Pour l'école, un projet de nouveau préau ainsi que des aménagements nécessaires à l'accueil des personnes handicapées fera l'objet d'une concertation en commission scolaire élargie avant la fin de l'année.

Sommaire

- Forêt et Alpages
- Conseils Municipaux
- PCS et Risques naturels
- Lien social, CCAS
- Animations bibliothèque



Au-delà de l'aspect réglementaire obligatoire, ces documents nous permettent d'approfondir la connaissance de notre commune et de dégager des axes d'aménagement équilibrés.

Coté finance, nous maintenons l'équilibre des comptes sans augmentation d'impôts, ce qui devrait permettre d'envisager des investissements pour 2018 - 2019.

Nous vous souhaitons un bel automne et nous espérons vous rencontrer nombreux durant ces prochaines réunions publiques.

Votre équipe municipale et votre Maire, Alain Rimet

Du côté des alpages



A l'étage des brebis

Environ 900 bêtes ont passé l'été entre la Sitre, le Mousset, Jean Collet, le lac Blanc, et sont redescendues par Orionde. Une petite équipe motivée était montée fin juin pour lasurer le chalet Denis Faure, nettoyer et préparer l'hébergement du berger. Cédric a découvert l'alpage, ses magnifiques paysages mais aussi ses distances et ses reliefs difficiles. Nous l'avons apprécié et souhaitons qu'il revienne.

Une question reste à discuter autour de l'usage des patous. Le troupeau en comptait 5. L'alpage, vous le savez, est sur un lieu de forte fréquentation avec le GR et d'autres sentiers de randonnée. Nous déplorons 3 incidents. C'est trop, même compte tenu du passage important. On entend parler d'accidents plus graves, qui nous alertent. Les nombreux panneaux explicatifs que nous avons accrochés ne feront *patous* ! Mais nous sommes conscients de l'aide que ces chiens apportent au berger, quant à la sécurité des bêtes. L'hiver doit porter conseil pour préparer au mieux la prochaine saison.

Nous regrettons que la descente festive organisée le 8 octobre avec les éleveurs et le berger n'ait pu se dérouler comme prévu, avec une annulation au dernier moment. Les éleveurs accidentés vont mieux. Nous gardons l'idée pour l'année prochaine ! Pour en profiter un peu quand même, vous pourrez regarder le petit film mis en ligne sur le site de la mairie.

A l'étage « bovins » des Jarlons

Un éleveur a souhaité se retirer du groupement pastoral, cependant le nombre de bêtes montées à l'alpage reste inchangé. Deux corvées ont été organisées en début et fin de saison. Des travaux ont aussi été menés pour la réouverture de milieu à Jas du bœuf ce printemps, et 2 d'autres sont programmés au Barlet pour 2017.



Comme l'an dernier, les éleveurs ont respecté la rotation des zones de pâturage en faveur de la protection du tétras (adhésion à la mesure agro-environnementale et climatique). On déplore la perte d'une bête cette année.

A propos de la réfection et de l'élargissement du chemin d'accès jusqu'à Loche : le conseil municipal a voté oui à cette demande des alpagistes, en octobre dernier. Un article dans Relief en faisait état. Depuis des dossiers de demandes de subvention ont été déposés. Ils ont été à l'étude

pendant plusieurs mois. Nous avons appris en juillet que les subventions étaient accordées. En septembre nous avons organisé une réunion de travail sur site pour le marquage du chemin. L'entreprise choisie pour réaliser les travaux, l'a été pour ses expériences de travail en montagne. Si la météo le permet, ils seront faits avant l'hiver. Des opposants au projet sont venus nous dire leur inquiétude de voir circuler plus de quads et de motos. Nous devons être vigilants à cela en effet. La barrière au niveau de Pré Marcel est déjà trop souvent franchie par des personnes ne disposant d'aucun droit de le faire. A la Tona il y aura une porte d'entrée de parc, fermée avec un cadenas, pour empêcher l'accès au chemin.

Nous faisons un pari positif : permettre l'amélioration des conditions de travail des éleveurs pendant la saison d'alpage, en ayant le souci de limiter au maximum les impacts sur le milieu. Ceci nous semble possible si chacun est respectueux. C'est donc aussi un appel au civisme et à la responsabilité de chacun.

Du côté de la forêt

La forêt communale, qui couvre 651 ha, dont 346 ha en surface sylvicole, est un milieu riche et complexe qui contribue non seulement à la vie et à la qualité de notre espace rural et montagnard, mais aussi aux ressources financières de la commune.

En Avril, l'ONF a présenté aux élus le **nouveau plan d'aménagement 2016-2035** de la forêt communale.



Cet aménagement permet, tous les 20 ans, à la fois un diagnostic environnemental et une planification de l'exploitation, des travaux forestiers, des investissements que la commune doit envisager pour entretenir son capital.

Principaux résultats de l'inventaire mené l'été dernier

- Peuplements purs d'épicéas sur des stations d'assez bonne qualité. Il serait souhaitable de favoriser une plus forte proportion de feuillus (15%) et de sapins (10%) et favoriser un mélange des essences, garantissant entre autre une meilleure santé de la forêt.
- Forêt équilibrée sur l'ensemble de la surface mais de nombreuses zones claires et de jeunes peuplements. Il faudra attendre des années avant l'exploitation.
- Forêt décapitalisée : 18 m²/ha en moyenne. La valeur à l'équilibre, c'est-à-dire à atteindre, est 24m²/ha. Cet objectif ne sera pas atteint en 2035. On va y tendre.
- Le dernier plan compte 25% de produits accidentels, des coupes de bois supplémentaires qui n'étaient pas planifiées. Les causes de ces surcoupes sont des problèmes sanitaires (de scolyte surtout), et des chablis dus au vent fort, et tempête.

La forêt est aussi un espace à partager avec les alpagistes et les

zones de captage (6 en forêt communale) qui imposent une réglementation stricte à ses abords. Des conflits d'usages sont à prendre en compte et à gérer.

Nous retenons que :

- Nous devons diminuer les récoltes de bois pour récupérer l'équilibre de stabilité sur l'ensemble de la forêt d'ici 40 ans.
- Il faudra investir pour le peuplement : préférentiellement avec la méthode d'attente et régénération naturelle, mais sur certaines zones, la plantation pourra s'envisager (horizon 2018 pour assurer son financement)
- Il faut entretenir les routes forestières, indispensables à l'exploitation.

La diminution des récoltes n'est pas sans conséquence pour nos finances : alors que l'exploitation sylvicole a rapporté en moyenne 38000€ par an à la commune ces derniers 20 ans, les prévisions sont plutôt de 23000€ par an pour les 20 prochains.

Ceux qui sont intéressés peuvent consulter le document complet de l'ONF sur le site Internet de la mairie : diagnostic, plans, schémas, prévisions des coupes...

Étant donné les contraintes nouvelles, et sur conseil de l'ONF, nous suspendons l'idée d'organiser l'affouage sur la commune. Une quinzaine de famille avaient répondu favorablement au sondage lancé il y a plus d'un an, nous regrettons de ne pas le mettre en place

Pour information, voici les premiers éléments de bilan bois 2016 : les parcelles 12 et 14 ont été coupées et vendues pour 21867€. La parcelle 22 a été achetée mais non encore coupée.

L'ONF prévoit la coupe d'environ 150 m³ de bois atteint de bostryche. La vente dépendra de son état et du cours du bois. S'ajoute à ces ventes de coupes, la vente de « bois énergie ». Sur les parcelles 12 et 14, 81 m³ ont été récupérés. Une partie sera broyée pour compléter la réserve pour l'hiver, le reste sera stocké pour l'an prochain.

La municipalité souhaite vendre le surplus de bois de 2015 en dépôt à Clafay, soit environ 70 m³. Une délibération sera prise en ce sens prochainement, après proposition de prix d'achat par la société.



Conseils Municipaux

Participez aux Conseils Municipaux !

Dates affichées en mairie ou sur le site de la mairie.

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur

www.sainte-agnes.fr rubrique **Documents - Délibérations**.

Conseil du 29 juin 2016

- Travaux en forêt communale avec valorisation bois énergie pour l'année 2016 : nettoyage de 4 ha subventionné à 50% pour un coût 2120 € pour la commune avant vente du bois énergie.
- Vote de la répartition des subventions allouées aux associations : voir Relief de juin 2016.
- Décision modificative du budget communal et du budget de l'eau : dépenses de maintenance et achat de matériel de bureau-tique (6664 €). Transfert entre section de fonctionnement et d'investissement sur le budget de l'eau 9593 €).
- Admission en non valeur de titres de recettes des années



2008 à 2015 pour un montant de 140, 64 € : c'est l'annulation d'une quinzaine de quinzaine de mini-factures qui ne pourront pas être recouvrées.

- Remboursement de charges d'énergie à la société Legendre, restaurant Le Grand Joly : le restaurant supportait les charges d'eau, d'électricité et de chauffage des salles communales Lac-Blanc et Roche Fendue. L'électricité et le gaz ont été séparés mais la complexité des circuits d'eau et de chauffage fait que l'indemnisation est la solution la mieux adaptée pour l'instant. Le remboursement des arriérés est fixé à 3367 € et l'indemnisation sera calculée à la fin de chaque année civile.
- Création d'un poste adjoint administratif 2^{ème} classe en CDD chargé de la comptabilité et de la gestion à raison de 17h29 mn suite à la mutation Mme Bérengère Lambert.
- Fixation des tarifs de la buvette du bal communal.
- Accueil de réfugiés : Le conseil approuve l'accueil de nouveaux réfugiés dans le cadre du plan migrant dans la Grande Maison située à la Perrière à 9 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Conseil du 31 Août 2016

- Aménagement de la forêt communale de Sainte-Agnès / Période 2016 - 2035 établi par l'ONF : analyse de l'état de la forêt et programme d'action dressé : validation d'une nouvelle aire de pâturage placée hors sylviculture (28,4 ha), choix préférentiel de régénération naturelle avec travail du sol et plantation limitée à certaines parcelles. Le document est sur le site internet rubrique Documents Techniques
- Décision modificative du budget communal et du budget de l'eau : corrections et rééquilibrage des certaines lignes du budget modificatif du 29 juin 2016.

Bloc note

Arrêté préfectoral sur le brûlage :

A partir du 1er janvier 2017, l'incinération de végétaux coupés ou sur pieds réalisées à des fins agricoles ou forestières est interdite toutes l'année dans toutes les communes situées en territoire des plans de protection de l'atmosphère de la région grenobloise dont fait partie Sainte-Agnès. Hors épisodes d'alerte à la pollution l'incinération agricole ou forestière peut être réalisée pour des raisons sanitaires lorsqu'il s'agit de lutter par incinération des végétaux contaminés contre les organismes nuisibles réglementés ou pour lutter contre des plantes envahissantes. L'incinération est possible aussi pour l'application de l'obligation légale de débroussaillments. Accédez à l'arrêté complet sur le site de la mairie, rubrique Documents - Arrêtés.

Pouzzolane !

Pour l'hiver prochain la commune va utiliser pour le déneigement de La Pouzzolane à la place du sel/gravillons. Il s'agit de petits morceaux de roche volcanique qui donnent de l'adhérence sur la neige (mais ne l'a fait pas fondre). Pas de corrosion, pas de pollution de l'eau, la Pouzzolane disparaît au printemps avec les pluies. Elle est aussi moins chère que le sel et plus légère. L'adhérence du tracteur en sera améliorée. Les véhicules devront posséder les équipements spéciaux. Bilan et résultat à la fin de l'hiver avec la population.

Route de Pré Marcel

Nous avons commencé l'entretien de la route et la piste de Pré Marcel (débouchage des buses, réfection des renvois d'eau et fossés) les travaux se poursuivront au printemps avant l'ouverture de la route.

En prévision: réfection des évacuations des eaux de pluie derrière le restaurant du Grand Joly et la grande maison, en effet une partie de cette eau s'écoule dans la fosse du restaurant ce qui est interdit.

Plan Communal de Sauvegarde

Le document qui concerne la mise en oeuvre du PCS est terminé, il va être présenté aux élus ainsi qu'à la population lors d'une réunion publique le vendredi 04/11/2016 à 20H par ALPGEO-RISQUES avant d'être approuvé en délibération du C.M. Une partie du dossier sera consultable après l'approbation de Me le Préfet.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : Ce petit document sera remis à chaque foyer. Il contient les conseils et premiers gestes utiles en cas d'un événement grave sur la commune et selon le secteur. Il sera présenté également à la réunion publique.

Risques naturels sur Sainte-Agnès



Rappel – La compétence de la gestion de milieux aquatiques et risques naturels - GEMAPI - a été transférée à la Com-Com Le Grésivaudan par la loi NOTRe (Nouvel Organisation Territoriale).

À la suite des épisodes orageux des étés 2014 et 2015, nous avons organisé des visites de site ainsi que des réunions en mairie avec le service de l'état la DREAL, les services de la Com-Com et le bureau d'études ERGH. Il apparaît que des travaux d'aménagements du bas du cône du ruisseau le Grand Joly - ou Vallet - et de réparation des digues du Vorz sont nécessaires.

Le Grésivaudan par délibération de septembre 2016 a voté le budget. Les travaux devraient se dérouler en 2017.

Les nombreuses études montrent que sur le bassin versant du Vorz et du Grand Joly-ou Vallet- d'autres phénomènes de crues torrentielles sont à craindre.

Afin de se prémunir au mieux de ce fort aléa, nous avons demandé à la Com-Com d'installer un dispositif expérimental d'alertes pluviométrique et glissements de terrains, comme le suggère le BETERGH. Le principe a été retenu l'étude est en cours.

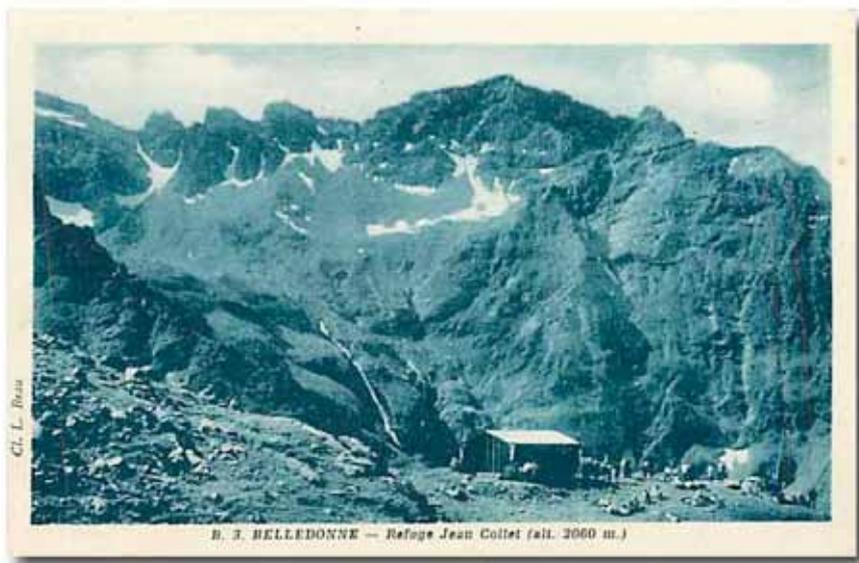
Info village

Commémoration du 11 novembre

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, vous êtes cordialement invité(e)s à participer aux cérémonies des deux communes qui auront lieu le vendredi 11 novembre 2016.

Un rassemblement se fera à 9h45 au cimetière de Saint Mury-Monteymond, puis à 10h45 au Monument aux Morts de Sainte-Agnès. À l'issue des cérémonies, nous partagerons le verre de l'amitié offert par les deux communes, salle du Presbytère de Sainte-Agnès.

Comptant sur votre présence pour cette rencontre cordiale.



Expérimentation « anticipation vieillissement habitat »

Suite à l'annonce de cette expérimentation pilotée par la Communauté de Communes du Grésivaudan, nous avons rencontré Claudie Pernin, responsable de l'association Alertes qui œuvre en direction des personnes âgées. Cette association est mandatée par la CCG sur cette expérimentation.

Le but est de sensibiliser les personnes vieillissantes à l'autonomie et à l'adaptation du logement.

Le public cible est les 70-80 ans. La CCG va organiser une communication ciblée de novembre 2016 à février 2017 et ces personnes vont recevoir une invitation de la CCG pour cette expérimentation. La proposition est un diagnostic gratuit du logement par un ergothérapeute.

Le suivi de l'opération est assuré par une équipe de recherche d'un laboratoire de sciences sociales de l'université de Grenoble (CRERAG) et le coût assuré par la CCG qui a rassemblé différentes sources de financement.

Citoyenneté

- Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31/12/2016.
- Recensement militaire : accès et renseignements sur le site de la mairie.

Prochaines réunions publiques

- PCS : vendredi 4 novembre à 20h30 au presbytère.
- PLU : diagnostic et enjeux le 2 décembre.

Garantie Jeunes

La mission locale du Grésivaudan met en oeuvre la Garantie Jeunes sur son territoire : un contrat d'engagement, une allocation forfaitaire mensuelle, un parcours d'accompagnement pour développer vos compétences et vos mises en situation professionnelles : télécharger la plaquette d'information sur le site de la mairie dans la rubrique infos Grésivaudan.



Lien social

Votation citoyenne, suite mais pas fin

Cinq personnes, dont l'ex-maire Claude Blanc Coquand, assignent à nouveau la commune au tribunal administratif et réclament 2000€ par membre du conseil au titre d'un éventuel préjudice causé par la communication indicative de résultats partiels à l'issue de cette votation.

Nous rappelons que la commune a respecté scrupuleusement le jugement du tribunal administratif rendu à l'issue de l'audience du 23 juin.

Cet acharnement a traîné la commune devant les tribunaux relève à notre sens d'une volonté de règlement de compte politique et les requérants semblent se montrer peu soucieux des comptes de la commune, qu'ils souhaitent au demeurant et pour un certain nombre d'entre eux, gérer eux-mêmes. A cet égard, nous rappelons que la commune était sous tutelle de la cour régionale des comptes en 2013 et nous nous efforçons depuis bientôt 3 ans de redresser les finances à taux d'imposition stables.

Bien évidemment notre conseil, Maître Fiat, est saisi (une fois de plus) pour la défense de nos intérêts.

Si vous avez suivi l'actualité récente, vous aurez noté que la tenue d'un référendum en bonne et due forme sur le thème des migrants a également été interdit par le TA de Grenoble (commune d'Allex), au motif qu'il s'agit d'une compétence de l'État. Les règles de la démocratie locale ne permettent donc pas aux habitants de s'exprimer sur ce sujet, certes délicat. Nous rappelons que le conseil municipal de Sainte-Agnès, à l'inverse d'autres communes qui font l'actualité, souhaitait une réponse favorable de la population en faveur d'un accueil. Nous vous tiendrons informés du déroulement de l'affaire.

Dissolution CCAS au 31 décembre 2016

La loi NOTRE portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle a été promulguée le 7 août 2015. Cette loi comporte des mesures de simplification et en particulier la possibilité de supprimer le CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Notre trésorière nous a rappelé cette mesure.

Le CCAS de Sainte Agnès gère essentiellement le goûter des anciens et colis de Noël. Depuis mars 2014, une seule demande d'aide sociale a eu lieu directement au CCAS. Les autres demandes se font directement aux services accessibles de la vallée qui ont le personnel compétent pour orienter et aider

6 chaque bénéficiaire.

Nous en avons discuté en commission lien social et proposons cette dissolution au prochain conseil municipal.

La décision appartient au conseil municipal par simple délibération puisque c'est le conseil municipal qui a créé le CCAS. L'avis du conseil d'administration du CCAS n'est pas requis.

Le CCAS vote un budget, il est soumis à la règle de l'annualité budgétaire. Il convient donc de le dissoudre de préférence au 31 décembre, après la clôture de l'exercice.

La compétence action sociale sera ensuite exercée directement par la commune.

Le budget et les fonds du CCAS sont repris dans le budget de la commune par délibération du conseil municipal. On pourra toujours attribuer des aides sociales avec une délibération du conseil municipal.

Toutefois, le conseil municipal peut créer un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures. Ce comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire. Il n'a aucun pouvoir de décision mais peut effectuer un travail préparatoire. Le maire le consulte sur toute question ou projet intéressant le domaine social. Le comité peut transmettre au maire toute proposition concernant tout problème pour lequel il a été institué. La confidentialité des demandes et situations individuelles sera respectée selon les dispositions prévues à cet effet.



Repas des anciens

Les municipalités de Sainte-Agnès et Saint Mury-Monteymond ont décidé de faire cause commune pour réunir les anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette décision répond aussi à des demandes exprimées en ce sens car beaucoup d'activités sont communes à notre combe du Balcon de Belledonne.

Nous offrons, pour respecter le désir de chacun, le choix entre le repas, le colis ou rien.

Le repas aura lieu le dimanche 4 décembre à la salle des fêtes de Saint Mury avec une animation musicale.

Le colis sera, comme les dernières années, composé de produits locaux à l'initiative de la commission lien social.



Souvenir d'un été animé à Sainte-Agnès : spectacle de la Cie Artiflette avant le bal populaire

Urbanisme

Déclarations préalables

- COLLOMB Éric : pose de clôture et piquets bois, Le Mollard 731 accordée
- COLLOMB Éric : reprise isolation de la toiture, changement de tuiles, pose de fenêtre de toit et rehausse d'une porte-fenêtre, Le Mollard 731 accordés
- REBUFFET Mikael, Création de stationnement, La Ville A768, accordée
- BODON Gilles, Agrandissement de deux ouvertures, Le Fay C493/1235 refusé
- BODON Gilles, Agrandissement d'une ouverture et création d'une nouvelle ouverture, Le Fay C493/1235 accordés
- FORT Ariane, réfection de la toiture, Le Mollard 220/221/222 accordée
- SUBTIL Stéphane, Extension de balcon, Le Fay C1375 accordée
- CARTIER-MILLON Denis, Prolongement d'auvent sous forme d'un abri bois, La Ville A763 accordé

Permis de construire

- XAVIER BŒUF EXPLOITATION Bâtiment agricole, La Bourgeat accordé

Certificat d'urbanisme (CUa)

dans le cadre des ventes et partages de propriétés)

- SCP GIRAUD VANCLEEMPUT Pommarat C 16/17/18/19/20, Le Sabot C 151/171/163/166, Les Côtes C 385/386, Le Fay-Le Ruisseau du Bruyant C 516/555/556/557/558
- Mme SAVARY : Le Fay C 1281/1284
- Mme SAUQUET : La Mouille C 1448

- Mme GLAIZE : Le Sabot B 482, Grand Chavon B 320, Le Mollard B 198/209/210/225, Bois Rossin A 549, la Mouille C 1067/1102, Fontaine Eynard B 442/460, La Perrière B 551, Mas Côte Genièvre A 259/278
- Mme MICOUD : La Ville A 348/349
- Mme BALLALOU-LEVANTI : Le Fay C 509/1434

Etat Civil

Naissances :

- Jessica Denise Laëticia REBUFFET née le 07 août 2016
- Thaïss Juliette Claire BELLOT GURLET née le 19 août 2016
- Pierre Jean DE BENEDITTIS né le 24 août 2016
- SUBTIL Adélie Rose Amandine, Le Fay, née le 18 octobre 2016

Décès :

- Paul Félicien Gaston CATTIN, décédé le 25 septembre 2016

- - - - - Pensez-y ! - - - - -

- **Pour les nouveaux arrivants**
Merci de vous faire connaître en mairie (nombre de personnes du foyer, l'âge de vos enfants pour les écoles et votre adresse sur la commune).
- **Pour les départs**
Merci de communiquer votre nouvelle adresse en mairie.
- **Pour les départs et arrivées**
Faire le relevé de votre compteurs d'eau et le communiquer au secrétariat de la mairie.



Mairie de Sainte-Agnès

tél. : 04 76 71 48 85
fax : 04 76 13 04 84

CHANGEMENT d'horaires

Ouverture au public :
Mardi et Jeudi 13h30-17h

Secrétariat joignable :
Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h00
Mercredi
9h00-12h00 et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?
Envoyez-nous un courriel.

✉ mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr

www.sainte-agnes.fr



Permanence parlementaire de Pierre Ribeaud

Député de l'Isère
77 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Tél 04 76 92 18 96
Fax 04 76 92 18 98
Pierre.ribeaud@orange.fr

Bibliothèque

Une rentrée 2016 sur les chapeaux de roue pour l'équipe des bénévoles qui gèrent de la Bibliothèque communale de Sainte-Agnès Saint Mury.

La rentrée littéraire est passée par Sainte-Agnès, avec sa cohorte de nouveautés : nous venons de faire rentrer 180 livres ; il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Une malle de DVD est disponible pour les amateurs. La bibliothèque est pleine à craquer et n'attend que ses lecteurs !

Accueil du public :

- le **mercredi de 17 à 19h** (sauf pendant les congés scolaires)
- le **samedi de 10 à 12h** toute l'année.

📍 Du 3 janvier au 28 mars 2017, la bibliothèque accueillera le public, **le mardi de 15h30 à 17h30**. Selon la fréquentation, et la faisabilité en terme de bénévoles, nous déciderons (ou non) de maintenir ce créneau.

Les animations de la fin d'année 2016

■ Avec les écoles : comme les années précédentes, la Bibliothèque mène des actions vers les écoles des 2 communes.

A Sainte-Agnès, ce sont des lectures (3 fois dans l'année, le dernier vendredi avant les vacances), et la constitution de malles de livres, que les enfants choisissent eux-mêmes dans le fonds de la Bibliothèque, et qui sont renouvelées tous les mois et 1/2 environ).

A St Mury, ce sont des interventions du type « lecture de contes et d'histoires » et au printemps 2017, Giboulivres, mais nous en reparlerons plus tard...

■ **Festival du Film pour Enfants** : La bibliothèque participe à sa façon, en mettant les albums des films présentés au Festival à disposition des enfants.



■ **Le Mois du Doc' : Projection - débat du documentaire** «Petites mains » en présence du réalisateur Thomas Roussillon, le **vendredi 4 novembre à 19h**, à la Salle des Fêtes de St Mury. Voir l'encadré en fin de journal.

■ **Ecrivains en Grésivaudan (EEG)** du 18 novembre au 20 novembre : comme chaque année, l'Association EEG invite des écrivains de renommée nationale et internationale, pour permettre aux habitants du Grésivaudan de les rencontrer. **Le samedi 19 de 11 à 12h30**, c'est à la Salle de l'ancien presbytère de Sainte-Agnès, que se déroulera **l'émission « la Vie Locale » de Radio Grésivaudan en présence des auteurs 2016** : Michka Assayas, Yves Bichet, Grégoire Delacourt et Sophie Henrionnet. Vous pourrez acheter, faire dédicacer vos livres et interroger les auteurs. Le programme d'EEG est disponible à la Bibliothèque. Une sélection des ouvrages des auteurs invités vous attend déjà; venez les emprunter !

■ **Fenêtre du Calendrier de l'Avent** : bientôt l'hiver, et Noël arrivera vite ! La bibliothèque a déjà réservé le **vendredi 16 décembre** pour une animation dont les informations seront communiquées en temps voulu...

■ **Le Festival du court métrage** (anciennement « Le jour le plus court ») : nous vous projeterons des courts métrages à Sainte-Agnès le samedi 17 décembre après-midi. Plus d'informations en décembre...

Pas le temps de s'ennuyer ; ça bouge à la Bibli !
A très bientôt...

Des nouvelles de Concordia ?

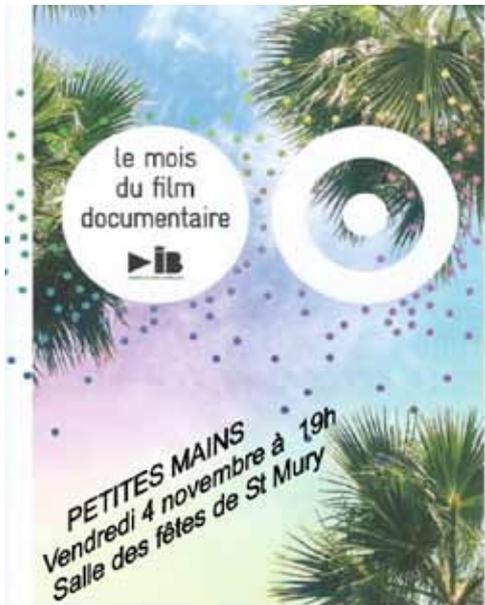
Une habitante nous interroge : il n'y a pas eu Concordia cette année ? Pour le Conseil Municipal, la venue de Concordia doit être associée à un projet construit et encadré. Le projet soutenu est la réfection de la façade de la maison du Grand Joly et la candidature doit être posée avant le mois d'avril. C'est à cette période que l'on bâtit le budget de l'année et vis à vis de notre engagement à redresser les comptes de la commune, nous avons dû faire un certain nombre de choix dans nos actions. La commission budget réalise une estimation mensuelle de trésorerie sur l'année à venir. Le cash flow menaçait régulièrement de passer en négatif. L'intervention de Concordia sur la façade avec la location des échafaudages représente un budget d'environ 10 000 €. Nous avons préféré la reporter à

8 l'année prochaine.

Une affiche promotionnelle pour la Prime chauffe-eau solaire. Le titre principal est « CHAUFFER VOTRE EAU ET VOTRE MAISON AVEC LE SOLEIL ! ». En dessous, on lit « Le Grésivaudan lance la Prime chauffe-eau solaire ». L'image illustre une maison avec un chauffe-eau solaire sur le toit et un ballon d'eau chaude à l'intérieur. Un encadré noir indique « Une aide du Grésivaudan de 600 à 1500€ ». En bas à droite, on trouve les coordonnées : « Toutes les informations sur www.sainte-agnes.fr ou www.le-gresivaudan.fr/chauffe-eau-solaire ».

Agenda de nos villages

Petites mains : Vendredi 4 novembre à 19h la bibliothèque de Saint Mury - Sainte-Agnès organise une projection-débat **en présence du réalisateur Thomas Roussillon** à Salle des fêtes de Saint Mury-Monteymond. Avec le soutien du Service de la Lecture Publique et d'Images en bibliothèque.



Le film retrace la bataille des salariées de Lejaby, entreprise de sous-vêtements féminins, qui délocalisera, puis fermera. C'est de la lutte pour préserver un savoir-faire minutieux, ancré dans l'histoire des employées et de l'entreprise, qu'il est question. La projection aura lieu en présence du réalisateur, et un jeu créatif est proposé aux habitants qui voudront bien s'y prêter : créer la petite culotte dont on pourrait rêver ! L'accès gratuit à 1 documentaire visible pendant tout le mois de novembre, sera offert aux personnes intéressées après la projection. Venez nombreux, et nous partagerons ensemble les spécialités salées ou sucrées que chacun voudra bien apporter !

MJC Sainte-Agnès Saint Mury



- Gym - Remise en forme avec Liliane Chabaud les jeudi soir à 19h30 à St Mury
- Zumba avec Agnès de Buttet le mardi de 19h à 20h et de 20h 30 à 21h30 à St Mury
- Qi Gong avec Dominique Silvente le mercredi à 11h et à 19h à Ste-Agnès
- Tennis de table avec Philippe Candelier le jeudi à 20h à St Mury
- Poterie avec Chantal Lefèbvre, les samedi 5 novembre et le 3 décembre de 14h à 17h



Renseignement : Evelyne 04 76 45 68 52

Belledonne et Veillées souffle sa onzième bougie. Un premier temps d'échange autour d'un thème choisi, un second temps gastronomique autour d'un repas et un troisième temps de spectacle professionnel.

La combe de Lancey, Samedi 26 novembre à 19h : Quel est notre rapport au livre aujourd'hui ? Quelles évolutions pour l'écriture et le livre. Spectacle : par la magie des enfants, sortilèges, disparitions et autres enchantements colorés d'humour et de poésie.

Voir la programmation : <http://espacebelledonne.fr/-Culture-.html>



La Taverne de l'écureuil

Venez découvrir ou redécouvrir la Taverne de l'Écureuil. Restauration maison. Boutique épicerie. Informations régulières sur notre site internet ou page Facebook !
Téléphone : 04 76 45 25 76
<http://www.latavernedelecureuil.fr>



APESAM

Marché de Noël : samedi 10 décembre à la salle des fêtes de Saint Mury. Des stands seront tenus pour vendre entre autres les créations des habitants des deux communes, sous la houlette de Céline Barrère. Un excellent repas sera cuisiné par Mme et M. Plucaïn, pâtissière et cuisinier.



Se retrouver autour d'un repas

Rendez-vous réguliers pour un repas convivial à un rythme de 6 à 7 semaines.

Le prochain repas : **jeudi 15 décembre** à midi au restaurant Le Grand Joly.

Réservation auprès de Suzanne : 04 76 71 62 80 (avant le 5 décembre).

Les gestes qui sauvent

Une campagne de sensibilisation aux gestes qui sauvent (décrété grande cause nationale 2016) aura lieu à la caserne de Saint Mury le **samedi 5 novembre** au matin.

Les habitants de Saint Mury et Sainte-Agnès peuvent s'inscrire à cette session en remplissant un formulaire via le site internet placé en page d'accueil www.sdis38.fr ou en contactant le 06 11 44 99 83



Ecrivains à Sainte-Agnès en Grésivaudan

Samedi 19 novembre, de 11h à 12h30 au presbytère, **La vie Locale** une émission de Radio Grésivaudan en direct de Sainte-Agnès, avec les 4 auteurs renommés de l'édition 2016 de **Écrivains en Grésivaudan**, **ça vous tente ?**



RENCONTRES-CINÉMA

LES PREMIERS DIMANCHE DU MOIS

SAISON 1

À partir du film



• 4 décembre 2016
Theys (à 17 h 30)
THÈME: L'AGRICULTURE

• 8 janvier 2017
Les Adrets (à 18 h)
THÈME: RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE

• 5 février 2017
Clôture de la saison 1 avec la diffusion du film *En quête de sens*

le 6 novembre à S^t Mury Monteymond
PARLONS de l'ÉCONOMIE
Locale et Citoyenne

à partir d'extraits du film DEMAIN et de 3 témoignages

• **Avec Daniel CALVIGNAC : l'économie circulaire, du concept aux applications pratiques locales**

Les objectifs visés dont ceux de la COP 21, les bases de la réflexion sur fond de développement durable et soutenable

Les principes de l'économie circulaire. Ses apports au travers de 4 grandes catégories d'actions :

- ♦ le développement industriel par éco-conception
- ♦ les achats publics et privés
- ♦ les politiques d'importation et dilemme
- ♦ nous les citoyens consommateurs

Détails d'actions jusqu'à celles concernant localement les citoyens.

• **avec Sylvie BELIARD : les circuits courts, la contractualisation producteurs-consommateurs**

L'exemple des AMAP, l'organisation locale avec les référents "produits", les contrats réguliers et ponctuels entre chaque consommateur et les producteurs, la logistique de distribution par les "amapiens", l'engagement bénévole et le soutien municipal...

Le principe peut-il s'étendre au delà de l'alimentaire ?

• **avec Olivier TRUCHE : la Monnaie Locale, comment les citoyens peuvent s'approprier leur "économie"**

Elle ne remplace pas la monnaie nationale, elle est complémentaire.

C'est un outil permettant aux acteurs et utilisateurs de renforcer et valoriser les pratiques durables et responsables... tout en dynamisant l'activité du territoire...

Sur la région grenobloise, un groupe de citoyens s'est constitué pour lancer le "Cairn" afin de s'approprier une économie locale.

...vers l'économie résidentielle et de proximité sur Belledonne...

Avec le soutien de



AIV Laval

Relief

Bulletin municipal de Sainte-Agnès.

Directeur de la publication : M. le maire Alain Rimet.

Rédaction : toute l'équipe municipale, l'équipe bibliothèque.

Photos : N. Moussy, M. Blanc

Un article, une info, une photo
ou une participation au journal ?
Contactez la mairie !